

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de MARTRIN**  
**Session ordinaire du 24 Novembre 2021**

Le 24 Novembre 2021 à 10h30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christiane CAILLIAU-DELEU, maire,

**Présents** : Christiane CAILLIAU-DELEU, Aurélien VIALA, Laurent LAMARRE, Catherine AUDIRAC-IUNG, Pascal GATTO, Eve IACKLE, Josiane LEONZY ;

**Absents excusés** : Anne CROS (pouvoir à Christiane CAILLIAU-DELEU), : Gaëlle CHOQUER (pouvoir à Pascal GATTO), Jean-Marie SINGLA (pouvoir à Eve IACKLE), Séverine VALENTIN (pouvoir à Aurélien VIALA)

**Secrétaire de séance** : Laurent LAMARRE.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour (renouvellement adhésion médecine du travail).  
**Approuvé à l'unanimité.**

**ORDRE DU JOUR**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Approbation compte rendu du CM du 22 octobre 2021.</li><li>2. Suppression/création d'emploi</li><li>3. Modification horaires agent</li><li>4. Remboursement frais de déplacement agents en formation</li><li>5. Renouvellement adhésion</li><li>6. Questions diverses</li></ol> |
|--|

**1. Approbation compte rendu du CM du 22 octobre 2021**

Modification du compte rendu à la demande de Mme Esther Loesche : remplacement de la formulation « secrétaire démissionnaire » en « fin de contrat non renouvelé ».

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité en tenant compte de cette modification.**

**2. Suppression/création d'emploi**

Suppression d'emploi d'un agent (7,39 heures par semaine) et création d'un nouveau emploi (5,6 heures par semaine). Concerne le transport scolaire dont le trajet a été réduit par la Région.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Modification horaires d'un agent**

Modification d'un emploi d'adjoint technique (6 heures par semaine), pour augmenter à 6 heures 60.

**Adopté à l'unanimité.**

**4. Remboursement frais de déplacement agents en formation**

Il est proposé au Conseil le remboursement des frais de déplacement (0.37 €/km) pour des agents en formation. Le montant total des remboursements s'élève à 46.62 €.

**Adopté à l'unanimité.**

**5. Renouvellement adhésion**

Il est demandé l'approbation du conseil afin d'effectuer le renouvellement de notre adhésion au service de Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion, pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**6. Questions diverses**

**Nids de frelons**

La prolifération des nids de frelons asiatiques est de plus en plus inquiétante. La municipalité souhaite sensibiliser la population sur ce sujet. Nous invitons tous les Martrinols à signaler en mairie la présence de nids afin de pouvoir les localiser et négocier un tarif préférentiel pour une destruction groupée de ces nids dont le coût ne pourra pas être pris en charge par la municipalité s'ils

sont situés sur des propriétés privées. **Il s'agit d'être efficace avant fin février 2022**, période d'éclosion des larves, soit par destruction ou par pièges. Vous pourrez disposer en mairie de conseils pour la fabrication de ces pièges.

### **Rangement Salle des fêtes**

Il est rappelé que l'espace de rangement situé derrière le bar de la salle des fêtes ne doit pas être encombré. Les chaises et les tables ne doivent pas être stockées dans cet espace afin de laisser la place aux tapis de gymnastique, le placard derrière la porte doit rester accessible également.

Dans la salle, les chaises doivent être regroupées et les plateaux et pieds des tables rangés sur le support qui leur est destiné.

### **Salle informatique à destination des habitants**

La nouvelle salle informatique (située à côté de la cuisine de la salle des fêtes, sera enfin opérationnelle à compter du 1<sup>er</sup> décembre, chacun peut y accéder par la porte arrière donnant sur le hall d'entrée de la salle des fêtes.)

Cet espace restera ouvert à tous 7 jours/7 et 24 h/24 tant que chacun prendra soin de ce lieu. Un règlement intérieur y sera affiché afin de comprendre et respecter le fonctionnement de cette salle.

Les accès à la salle des fêtes et à la cuisine resteront fermés.

### **Machine à laver**

La machine à laver située dans la douche municipale est temporairement hors service, merci de ne pas l'utiliser avant qu'elle ne soit réparée. Une affichette signalera la remise en service.

**Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés la séance est levée à 11h50.**